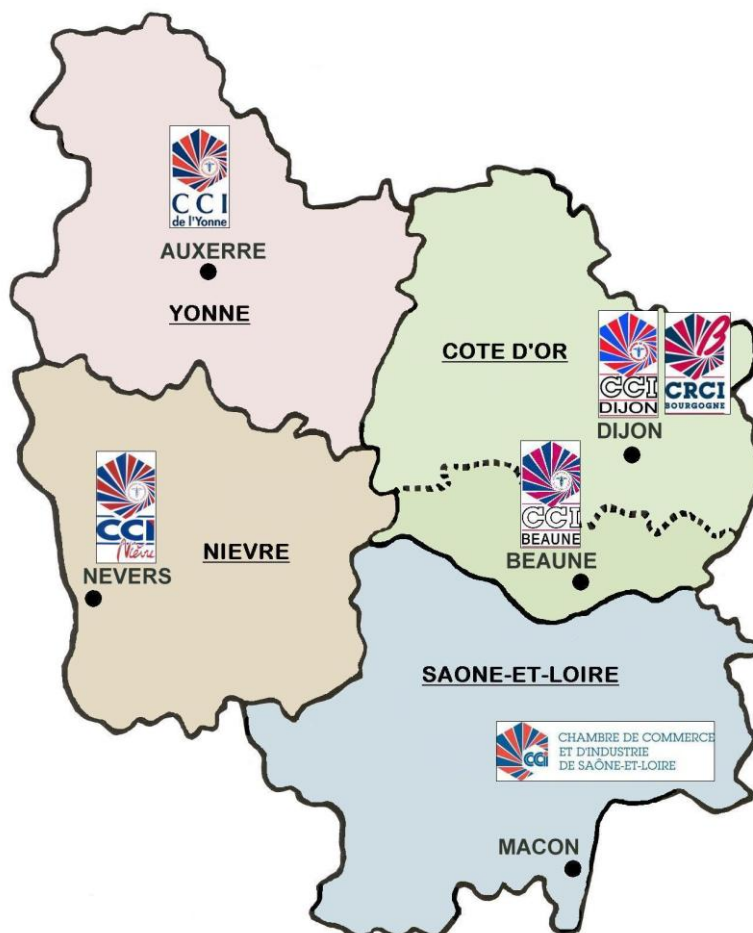


SCHEMA DIRECTEUR

DU RESEAU

DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BOURGOGNE



PREAMBULE

Le présent schéma directeur définit, conformément aux dispositions de l'**article L. 711.8 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005** en faveur des petites et moyennes entreprises et du décret 2006-309 du 16 mars 2006, le réseau consulaire de la circonscription de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) de Bourgogne.

Il détermine le nombre de Chambres de Commerce et d'Industrie de la circonscription, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale.

Il indique les agences et antennes mises à la disposition des ressortissants.

Il fait enfin le point sur les concessions portuaires et aéroportuaires exploitées par les CCI.

Le schéma directeur rappelle ensuite les **principales orientations** prises par le réseau consulaire au niveau régional et précise les **missions dévolues dans ce cadre, à la Chambre Régionale.**

Il a été établi par la CRCI Bourgogne, en concertation étroite avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de la circonscription.

Il justifie les choix effectués au regard des objectifs de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs définis par la loi du 2 août 2005 susvisée.

Il a été (**adopté le 30 novembre 2006**) par l'Assemblée Générale de la CRCI Bourgogne, après avoir constaté que les membres des cinq CCI représentant l'ensemble des ressortissants de la circonscription approuvaient le présent schéma.

- I -

CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BOURGOGNE

La circonscription territoriale de la CRCI Bourgogne comprend les **quatre départements** de la région Bourgogne :

- Côte d'Or (21)
- Nièvre (58)
- Saône-et-Loire (71)
- Yonne (89)

La circonscription territoriale de la CRCI Bourgogne est désignée ci-après par « circonscription Bourgogne ».

- II -

NOMBRE, LIEU D'IMPLANTATION ET CIRCONSCRIPTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DE LEURS AGENCES ET ANTENNES

La circonscription Bourgogne comprend actuellement, outre la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, **cinq Chambres de Commerce et d'Industrie** et leurs agences, antennes, concessions portuaires et aéroportuaires dont le lieu d'implantation et la circonscription sont définis ci-après :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BEAUNE

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Beaune a son siège :
2, rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend :

- L'arrondissement de BEAUNE

Ressortissants *

Total : 3 730

Dont	Industrie : 653
	Commerce : 1 722
	Services : 1 355

TATP

Base d'imposition 2006 : 138 686 344 euros

Montant de l'imposition 2006 : 1 761 317 euros (dont 1 529 990 euros, besoins propres)

Taux de pression fiscale 2006 (besoins propres) : 1,105 %

Antennes et / ou agences consulaires

La CCI de Beaune ne dispose pas d'antennes ou d'agences consulaires.

Concessions

La CCI de Beaune n'exploite pas à ce jour de concession aéroportuaire, ni de concession portuaire.

* chiffres ayant servi à l'établissement des listes électorales 2004

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIJON

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon a son siège :
1, place du Théâtre - 21000 DIJON

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend :

- Les arrondissements de Dijon et Montbard

Ressortissants *

Total : 11 666

Dont Industrie : 2 731
 Commerce : 4 979
 Services : 3 956

TATP

Base d'imposition 2006 : 607 402 632 euros

Montant de l'imposition 2006 : 9 657 702 euros (dont 8 136 880 euros, besoins propres)

Taux de pression fiscale 2006 (besoins propres) : 1,34 %

Antennes et / ou agences consulaires

La CCI de Dijon dispose d'antennes ou d'agences consulaires à :

- MONTBARD
- MIREBEAU
- CHATILLON-SUR-SEINE
- AUXONNE
- SELONGEY

Concessions

La CCI de Dijon exploite une concession aéroportuaire à DIJON.

* chiffres ayant servi à l'établissement des listes électorales 2004

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre a son siège :
place Carnot - 58000 NEVERS

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend :

- Le département de la Nièvre

Ressortissants *

Total : 6872

Dont	Industrie : 1333
	Commerce : 3621
	Services : 1918

TATP

Base d'imposition 2006 : 245 474 871 euros

Montant de l'imposition 2006 : 4 320 358 euros (dont 3 820 751 euros, besoins propres)

Taux de pression fiscale 2006 (besoins propres) : 1,55 %

Antennes et / ou agences consulaires

La CCI de la Nièvre dispose d'une antenne à Cosne-sur-Loire.

Concessions

La CCI de la Nièvre exploite une concession aéroportuaire à NEVERS.

* chiffres ayant servi à l'établissement des listes électorales 2004

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de SAONE-ET-LOIRE a son siège :
place Gérard Genevès – 71000 MACON

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend :

- Le département de Saône-et-Loire

Ressortissants *

Total : 16 614

Dont	Industrie : 3 691
	Commerce : 7 322
	Services : 5 601

TATP

Base d'imposition 2006 : 823.744 687 euros

Montant de l'imposition 2006 : 10 708 681 euros (dont 9 198 937 euros, besoins propres)

Taux de pression fiscale 2006 (besoins propres) : 1.12 %

Antennes et / ou agences consulaires

La CCI de Saône-et-Loire dispose d'antennes ou d'agences consulaires à :

- CHALON SUR SAÔNE :
- CHAROLLES
- MONTCEAU-LES-MINES
- LOUHANS
- AUTUN
- LE CREUSOT
- TOURNUS

Concessions

La CCI de Saône-et-Loire exploite :

- 2 concessions aéroportuaires à CHALON-CHAMPFORGEUIL et MACON-CHARNAY
- 2 concessions portuaires à CHALON-SUR-SAONE et à MACON

* chiffres ayant servi à l'établissement des listes électorales 2004

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Lieu d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a son siège :
26, rue Etienne Dolet - 89000 AUXERRE

Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale comprend :

- Le département de l'Yonne

Ressortissants *

Total : 8064

Dont	Industrie : 1738
	Commerce : 3393
	Services : 2933

TATP

Base d'imposition 2006 : 415.077.259 euros

Montant de l'imposition 2006 : 5.022.276 euros (dont 4 276 500 euros, besoins propres)

Taux de pression fiscale 2006 (besoins propres) : 1,030 %

Antennes et / ou agences consulaires

La CCI de l'Yonne dispose d'antennes consulaires à :

- SENS
- AVALLON avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne et les collectivités locales
- TONNERRE avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne et les collectivités locales

Concessions

La CCI de l'Yonne exploite :

- 1 concession aéroportuaire à AUXERRE-BRANCHES
- 1 concession portuaire à AUXERRE

* chiffres ayant servi à l'établissement des listes électorales 2004

- III -

RESPECT DES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE, DE PROXIMITE DES ELECTEURS ET DE COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL EN COURS DE REVISION

Le Réseau des CCI de la circonscription Bourgogne respecte les objectifs de la loi du 2 août 2005 à l'exception du département de la Côte d'Or.

En effet, il apparaît clairement que :

- le nombre de ressortissants de chaque CCI (à l'exception de la CCI de Beaune) est supérieur au seuil réglementairement admis pour justifier de l'existence d'une Chambre (aux environs de 4 500) ;
- trois départements sur quatre disposent désormais d'une CCI départementale suite aux fusions intervenues au 1^{er} janvier 2005 en Saône-et-Loire et dans l'Yonne ;
- leur lieu d'implantation et celui de leurs agences et antennes permettent d'apporter aux entreprises les **services opérationnels de proximité** ;

Dès lors, se pose uniquement le cas de l'organisation consulaire en Côte d'Or pour répondre aux critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs, énoncés par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME.

- IV -

ORGANISATION REGIONALE DU RESEAU CONSULAIRE

Dans le cadre de la loi susvisée et à l'occasion des travaux de préparation de la mandature 2005 - 2009, une réflexion approfondie a permis de préciser les objectifs et missions dévolus à la Chambre Régionale, au sein du réseau consulaire.

Ces différents éléments ont été approuvés par l'Assemblée Générale de la CRCI Bourgogne à l'occasion du vote, à l'unanimité, du plan de mandature 2005 – 2009, lors de la séance du 14 septembre 2005.

Partageant une ambition commune « Une volonté et une énergie en partage », les CCI de la région ont décidé de poursuivre **cinq objectifs**, au niveau régional :

- Maitriser la production, la collecte, le traitement, la mise en forme et la diffusion de l'information économique et géographique et sur les entreprises de Bourgogne.
- Renforcer le rôle de porte-parole des entreprises bourguignonnes auprès des pouvoirs publics.
- Poursuivre la mise en réseau de l'offre consulaire de formation en Bourgogne.
- Développer la performance des entreprises bourguignonnes à l'international.
- Participer aux missions de conseil et d'appui de proximité des CCI territoriales pour la compétitivité de l'industrie, du commerce et des services.

Cinq missions ont été fixées à la CRCI Bourgogne :

- Etre un **outil de synthèse, d'expression et de communication** des positions des CCI de Bourgogne, dans le cadre de sa mission consultative auprès des Pouvoirs Publics.
- Faciliter les **échanges d'expériences** entre les CCI de Bourgogne et favoriser la **mutualisation de leurs compétences** et de leurs moyens.
- Conforter sa fonction **d'animateur du réseau** des CCI de Bourgogne.
- Apporter aux entreprises, par le canal des CCI de Bourgogne, des **compétences** en matière de conseil et d'appui au **développement**, dont la mise en œuvre relève du niveau régional pour des raisons de « taille critique ».
- Développer les **partenariats** avec les acteurs régionaux **au bénéfice des entreprises** et, plus généralement, de la formation des jeunes, de l'économie régionale et du développement du territoire bourguignon.

Par ailleurs, différents modes de coopération inter CCI ont été définis pour favoriser mutualisation, économies d'échelle, développement de la synergie et accroître l'efficacité du fonctionnement du réseau consulaire régional.

Enfin cette réorganisation a été accompagnée, en interne, par une restructuration des services de la CRCI Bourgogne, la publication d'un nouvel organigramme des services et la définition d'orientations budgétaires cohérentes avec les priorités arrêtées.

- V -

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION BOURGOGNE

V – 1. SCHEMA DIRECTEUR DES C(R)CI DE BOURGOGNE

Par courrier en date du 22 novembre 2006, cosigné par le Président de la CCI de Dijon et par le Président de la CCI de Beaune, et adressé au Président de la CRCI Bourgogne, les deux CCI de Dijon et Beaune annoncent qu'elles préparent « les conditions favorables à la création de la CCI de Côte d'Or, au plus tard à l'occasion des prochaines élections consulaires à fin 2009 ».

Au 1^{er} janvier 2010 le schéma directeur des C(R)CI de Bourgogne sera en conséquence le suivant :

- 1 chambre de commerce et d'industrie régionale en Bourgogne ;
- 1 chambre départementale de commerce et d'industrie en Côte d'Or ;
- 1 chambre départementale de commerce et d'industrie dans la Nièvre ;
- 1 chambre départementale de commerce et d'industrie en Saône-et-Loire ;
- 1 chambre départementale de commerce et d'industrie dans l'Yonne.

V – 2. PROJET DE SCHEMA SECTORIEL DES C(R)CI DE BOURGOGNE

Conformément aux dispositions de l'article L.711.7 de la loi du 2 août 2005 et du décret 2006-309, des schémas sectoriels seront préparés par la CRCI, en concertation étroite avec les CCI, et seront soumis au vote de son Assemblée Générale lors de sa séance du 29 mars 2007.

Ces schémas sectoriels, dont la liste a été arrêtée par le Bureau de la CRCI Bourgogne du 14 septembre 2006, porteront sur les thèmes suivants :

- Aéroports
- Ports
- Formation
- Information économique
- International
- Innovation et compétitivité
- Création, transmission, reprise d'entreprises

De plus, les élus ont souhaité que les schémas sectoriels incluent une démarche interne au réseau des CCI en Bourgogne portant sur la recherche d'une mutualisation de certains services.

Leur préparation sera précédée d'une évaluation des missions et des actions des CCI, et d'une recherche d'organisation optimale du réseau fondée en particulier sur l'objectif d'une plus grande efficacité des services de proximité aux entreprises et d'une meilleure rationalisation des moyens au niveau de l'ensemble du réseau.

Fait à Dijon, le 30 novembre 2006

Le Président
de la CRCI Bourgogne

Le Président
de la CCI Beaune

Le Président
de la CCI Dijon

Le Président
de la CCI Nièvre

Le Président
de la CCI Saône-et-Loire

Le Président
de la CCI Yonne

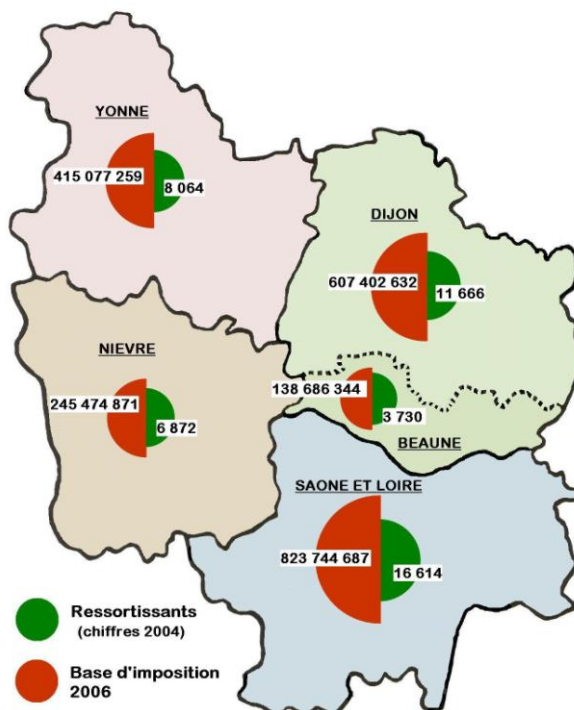
ANNEXES

➤ Le tableau ci-dessous présente le nombre de **ressortissants** et les **bases d'imposition** 2006 des CCI de Bourgogne.

DPT	CCI (ville siège)	Bases d'imposition 2006	Taux D'imposition 2006	Nombre de Ressortissants 2004
21	Beaune	138 686 344 €	1,105 %	3 730
21	Dijon	607 402 632 €	1,34 %	11 666
58	Nevers	245 474 871 €	1,55 %	6 872
71	Mâcon	823 744 687 €	1,12 %	16 614
89	Auxerre	415 077 259 €	1,030 %	8 064
	TOTAL	2 230 385 793 €		46 946

➤ La carte ci-dessous indique la répartition de la **Taxe Professionnelle** et du nombre de **ressortissants** par CCI de Bourgogne.

**Répartition de bases TP
et des ressortissants
CCI Bourgogne**



➤ La carte ci-dessous positionne les agences et antennes existantes des CCI de Bourgogne.

Organisation des CCI en Bourgogne



➤ La carte ci-dessous indique les différentes **concessions portuaires et aéroportuaires** gérées par les CCI de Bourgogne.

Concessions portuaires et aéroportuaires actuellement gérées par les CCI en Bourgogne

